

## Déplafonnement des commandes de vaccin

Message DGS : 01/10/2021

Modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech les 4 et 5 octobre prochains.

Ce document s'articule en cinq parties :

I) DEPLAFONNEMENT DES COMMANDES DE VACCINS LES 4 ET 5 OCTOBRE

II) MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDE LES 4 ET 5 OCTOBRE

III) PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

IV) POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

V) ALLONGEMENT DE LA DUREE DE CONSERVATION DU VACCIN JANSSEN

### **I. DEPLAFONNEMENT DES COMMANDES DE VACCINS LES 4 ET 5 OCTOBRE**

Afin de poursuivre les campagnes de primo-vaccination et de rappels dans les meilleures conditions, et compte tenu du stock de vaccins suffisant, la commande de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech sera déplafonnée les 4 et 5 octobre pour l'ensemble des effecteurs habilités à passer commande.

Les 4 et 5 octobre, les pharmaciens, médecins, IDE, sages-femmes, chirurgiens-dentistes et LBM seront autorisés à commander autant de flacons de vaccins Moderna et Pfizer qu'ils l'estiment nécessaire, en responsabilité et en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.

Les 4 et 5 octobre, les EHPAD, USLD et résidences autonomes seront autorisés à commander, dans le cadre de leur campagne de rappels, autant de flacons de vaccins Pfizer-BioNTech qu'ils le souhaiteront, dans la limite du nombre de leurs résidents et en veillant à ne pas constituer de stocks non utilisés.

Nous vous invitons à commander le nombre nécessaire de flacons et à les injecter rapidement, afin d'éviter au maximum de constituer un stock inutilisé.

### **II. MODALITES D'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES LES 4 ET 5 OCTOBRE**

Le portail de télé-déclaration [<https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr/>] sera ouvert du lundi 4 octobre à 8h au mardi 5 octobre à 23h pour la commande en vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech des pharmaciens, médecins, IDE, sages-femmes, chirurgiens-dentistes et laboratoires de biologie médicale (LBM).

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le DGS-Urgent N°2021\_19 [[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_19\\_rappel\\_appariement\\_vaccin\\_az.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_19_rappel_appariement_vaccin_az.pdf)].

Les infirmiers et les LBM sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Dates de livraison en officine : l'ensemble des flacons de vaccin Pfizer-BioNTech et Moderna commandés la semaine du 4 octobre arriveront dans les officines entre le vendredi 15 et le mardi 19 octobre. Les rendez-vous de vaccination peuvent être positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison.

### **III. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES**

Les flacons de vaccins Pfizer et Moderna commandés les 27 et 28 septembre seront livrés en totalité en officine entre le vendredi 8 et le mardi 12 octobre.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna et Pfizer-BioNTech sera envoyé le vendredi 1er octobre aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

### **IV. POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN**

Les vaccins Pfizer-BioNTech livrés en pharmacie se conservent moins d'un mois à 2-8°C. Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes, parfois de l'ordre de deux semaines. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'éviter de constituer un stock inutilisé.

Quel que soit le vaccin, nous vous recommandons de bien consulter les étiquettes de péremption accompagnant le flacon avant toute injection.

Si un flacon de vaccin (Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.